

PLAN DE COURS (provisoire)

HIS8040-30

Numéro du cours

L'ANTIQUITE

Titre du cours

A-2023

Session

3

Nombre de crédits

MOODLE

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

LE GUENNEC, MARIE-ADELINE

Nom et prénom

3705

Poste

le_guennec.marie-adeline@uqam.ca

Courriel

A-6230

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Lundi, 13h30-14h30 ; Mercredi, 13h-14h et sur RV (Zoom et local A-6230)



Jeune fille aux tablettes de cire et au stylet, dite « Sappho », fresque (Pompéi, *Regio VI*, avant 79 apr. J.-C.)
Naples, MANN, inv. 9084

(c) Marisa Ranieri PANETTA (dir.), *Pompeji. Geschichte, Kunst und Leben in der versunkenen Stadt*, Stuttgart, Belser, 2005, p. 181.

TABLE DES MATIERES

1	Description du cours.....	3
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours	3
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage	4
3.1	Formules pédagogiques	4
4	Sommaire des évaluations – Pondération.....	8
5	Calendrier du cours	8
6	Modalités du cours	10
6.1	Modalités de participation au cours	10
6.2	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation	10
6.3	Modalités de remise des travaux	10
6.4	Modalités de consultation des travaux et des examens	10
6.5	Modalités d'évaluation de la langue.....	10
6.6	Modalités d'évaluation des enseignements	10
7	Bibliographie - Médiagraphie.....	11
7.1	Documentation obligatoire	11
7.2	Documentation complémentaire	11
8	Références.....	12
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat	12
8.2	Document et Informations additionnelles.....	13
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	14
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	15
8.5	Compétences.....	16

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours a pour objectif principal de débattre d'importants thèmes de l'historiographie de l'Antiquité proche-orientale et/ou classique. Toutefois, il ne s'agira pas d'offrir une vision générale de l'histoire de l'Antiquité ou de tous les problèmes historiographiques qu'elle soulève, mais d'aborder, approfondir et élargir certains thèmes polémiques (par exemple, le rapport entre histoire et mythe ou mémoire et oralité) susceptibles d'illustrer le potentiel, les limites et les nouveautés de la pratique historique. L'étudiant.e sera ainsi amené.e à s'interroger sur les problèmes particuliers que pose généralement l'étude des sociétés anciennes. Le cours permettra aussi, par des lectures ciblées, de favoriser la réflexion sur les relations « historiques » que nos sociétés occidentales entretiennent avec le passé.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce séminaire est ouvert aux étudiant.e.s historien.ne.s de cycles supérieurs (profil « recherche », profil « humanités numériques », profil « enseignement secondaire »), à la maîtrise comme au doctorat, quelle que soit leur période de spécialité. Il vise à enrichir et affiner leur culture historique, en les guidant dans la découverte de **l'Antiquité comme champ historiographique, à la rencontre des domaines traditionnellement assignés aux études anciennes et de leurs renouvellements documentaires, thématiques, méthodologiques et épistémologiques récents.**

Loin de constituer un champ historique à part, que certains jugent daté, voire « poussiéreux », l'étude de l'Antiquité se révèle en effet un **domaine dynamique et en constante évolution** : nous découvrirons notamment une historiographie qui sait s'approprier les cadres et les thèmes les plus actuels de l'enquête historique, y compris initialement développés pour d'autres périodes (genre, sens et émotions, subalternité, mobilité, postcolonialisme et bien d'autres encore). La **réflexion épistémologique** occupera une place importante dans nos travaux, en raison du rapport très particulier des antiquisants au temps, reculé, à l'espace, non national, à la documentation, fragmentée, et aux méthodes, visant à tirer le meilleur parti de données peu nombreuses, lacunaires et non-continues, de leurs recherches.

Si le séminaire pourra toucher à **l'ensemble des civilisations qui forment l'Antiquité** dans l'acception traditionnelle de la période (à savoir les civilisations proche-orientales et méditerranéennes entre le IV^e millénaire av. J.-C. et le milieu du 1^{er} millénaire apr. J.-C.), le programme de la session sera affiné en début de trimestre, en dialogue avec les membres du groupe, et en fonction de leurs profils et de leurs intérêts de recherche : on pourra privilégier l'étude de certaines civilisations et/ou proposer d'étendre le propos, de manière critique, à d'autres civilisations non-occidentales partageant l'existence d'une Antiquité, mais aussi s'intéresser à la manière dont la connaissance des périodes antiques a pu être construite et représentée à des moments ultérieurs de l'histoire. Les choix de lectures, de thématiques et d'exercices viseront à encourager au maximum la mise en relation des contextes antiques, dans une perspective d'histoire globale, connectée et en tous cas décloisonnée. **Aucun pré-requis en histoire ancienne** n'est imposé, mais on attendra, au niveau Maîtrise et plus encore Doctorat, que les étudiant.e.s se documentent avec précision sur les contextes abordés pour l'ensemble des activités prévues : des orientations de lecture seront données en ce sens par la professeure en début de session.

La lecture et le commentaire des textes majeurs de l'historiographie antiquisante accroîtront la familiarité des étudiant.e.s avec des approches historiques qui concernent souvent toutes les périodes ; ce sera également l'occasion de réfléchir à la manière de faire, de penser, d'écrire et de diffuser l'histoire, mais aussi d'en débattre. Dans ce but, la formation des étudiant.e.s aux compétences historiennes sera axée sur la pratique, essentielle mais complexe, du **bilan historiographique, par une découverte progressive de cet exercice qui les conduira progressivement du commentaire critique d'une contribution à la production d'un véritable état de l'art sur un sujet de leur choix touchant à l'Antiquité au sens large.**

À l'issue de la session, les étudiant.e.s :

1. auront approfondi leur **connaissance** des périodes antiques, de leurs sources, de leurs méthodes, et des orientations passées comme actuelles de la recherche en histoire de l'Antiquité ;
2. auront une meilleure perception des différentes formes que peut prendre la **production historiographique en sciences de l'Antiquité** : de l'habituelle production « papier » aux nouveaux médias ;
3. auront découvert une **gamme d'outils utiles à leur formation de spécialistes de l'Antiquité** (bases de données, catalogues, *corpora*, dictionnaires et manuels etc.) ;
4. auront exercé leurs habiletés en matière de réalisation de **recensions écrites et orales** de contributions scientifiques ;
5. se seront initié.e.s à (Maîtrise) ou perfectionné.e.s dans (Doctorat) la pratique du **bilan historiographique en histoire ancienne** ;
 - a. auront renforcé leur maîtrise de **l'écriture et de la prise de parole dans un contexte académique**, à un niveau correspondant aux attentes des cycles supérieurs.

Si la fréquentation de ce séminaire est indispensable pour les étudiant.e.s à la Maîtrise et au Doctorat dont le projet de recherche s'inscrit dans les contextes antiques, les connaissances et habiletés historiographiques qu'il vise à développer peuvent servir à l'ensemble des jeunes chercheur.se.s en histoire. Pour les étudiant.e.s non spécialistes d'histoire ancienne, le choix de lectures et de sujets de travaux ancrés dans leur période de spécialité mais touchant d'une manière ou d'une autre à la matière antique (ex. : l'humanisme et l'Antiquité, la naissance du tourisme archéologique, la question des restitutions d'œuvres d'art antiques etc.) sera non seulement possible, mais même très vivement encouragé, au profit d'un dialogue entre périodes enrichissant pour l'ensemble du groupe.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Le séminaire sera organisé par **grandes thématiques de la recherche passée ou actuelle en histoire de l'Antiquité**. L'enseignement visera à offrir aux étudiant.e.s les connaissances historiques et historiographiques indispensables pour s'approprier les sujets que nous aborderons, ainsi que les outils méthodologiques nécessaires pour apprendre à construire, individuellement et collectivement, un point de vue historiographique. Des **interventions de spécialistes invité.e.s** compléteront notre programme, permettant aux étudiant.e.s de découvrir des enquêtes de pointe en sciences de l'Antiquité, et d'échanger avec des chercheurs et chercheuses sur leur pratique d'antiquisants. L'apprentissage sera fondé sur la **lecture** (de contributions scientifiques, de bilans historiographiques, de recensions) et sur la **pratique, écrite et orale**, de l'analyse critique et de la synthèse historiographique, au moyen d'exercices variés qui accompagneront l'étudiant.e tout au long de la session et lui permettront de perfectionner et de diversifier ses compétences.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Les cours se tiendront **majoritairement en présentiel, en intégrant ponctuellement des temps de rencontre individuelle à distance et des plages de travail asynchrone en autonomie**.

Chaque mercredi, sauf indication contraire préalable de la professeure, nous nous retrouverons en classe entre **9h30 et 12h30**. Les séances « thématiques » intégreront des présentations de lectures suivies d'une discussion de groupe ; les séances « conférences » des interventions de spécialistes invité.e.s suivies d'un temps d'échanges : le reste de la plage horaire disponible pour chaque séance sera dédié, en mode synchrone ou asynchrone, à des orientations méthodologiques ou historiques et/ou à des préparations pour les travaux de la session. Cette **structure souple** pourra être aménagée d'une séance à l'autre, en fonction des besoins et des intérêts des participant.e.s : de ce fait, le programme détaillé des séances sera susceptible d'évoluer par rapport à ce qui aura été fixé en début de semestre : les étudiant.e.s seront prévenu.e.s à l'avance si cela devait être le cas.

Les **ressources utilisées dans le cadre du cours** (notamment les lectures) seront déposées sur la **plateforme Moodle** du cours, que les étudiant.e.s sont invité.e.s à consulter très régulièrement (espace *Moodle* du séminaire disponible à partir du 25 août environ). Ce cours nécessite de disposer d'un téléphone intelligent, d'une tablette ou d'un ordinateur, de logiciels bureautiques et médias de base (traitement de texte, visionneur .pdf et lecteur vidéo du type VLC), ainsi que d'une connexion Internet de qualité moyenne, permettant un accès fluide au *Moodle* du cours et aux rencontres individuelles ou collectives à distance (*Zoom*).

Pour des informations utiles sur l'enseignement à l'UQAM, les étudiant.e.s sont encouragé.e.s à consulter [Étudier à l'UQAM](#). En cas de difficulté universitaire ou personnelle, les Services à la Vie Étudiante de l'UQAM offrent de nombreuses ressources et modalités de soutien : n'hésitez pas à les [contacter](#).

NOM DE L'EXERCICE : SÉANCES « THÉMATIQUES » - COMPTE RENDU CRITIQUE À L'ORAL D'UN ARTICLE SCIENTIFIQUE (MAÎTRISE) OU D'UN PROGRAMME DE LECTURES (DOCTORAT) – 15%

a) Objectifs :

L'objectif de cet exercice est d'apprendre à **construire et à présenter efficacement à l'oral une analyse critique d'une contribution scientifique ou d'un programme de contributions scientifiques en histoire de l'Antiquité**, liés à la thématique de la séance concernée. L'étudiant.e devra être capable de rendre compte de manière critique de la démonstration d'un ou plusieurs auteurs et de resituer ces travaux au sein de débats historiographiques plus larges.

Une liste de textes à recenser sera proposée par la professeure pour chaque séance ; les étudiant.e.s sont encouragé.e.s à suggérer d'autres contributions sur lesquels ils/elles souhaiteraient travailler.

b) Démarche :

- **Au niveau Maîtrise, l'exercice portera sur un article scientifique en histoire de l'Antiquité** (article de revue, d'ouvrage collectif, d'actes de colloque...) d'une quinzaine de pages minimum, **en anglais ou en français**.
- **Au niveau Doctorat, l'exercice portera sur l'ensemble du programme de lectures de la séance concernée**, soit trois à quatre articles scientifiques, pour un programme d'une soixantaine de pages minimum, **en français ou en anglais**.

Le compte rendu oral, d'une **durée de 15 minutes (Maîtrise) à 25 minutes (Doctorat)**, devra inclure les étapes suivantes :

- **Maîtrise :**
 - introduction, sous forme d'une présentation organisée de la contribution recensée
 - développement, proposant une restitution précise et critique de l'argumentation de l'auteur
 - conclusion, synthétisant les apports et les limites de la contribution ainsi que sa place dans l'historiographie (de l'Antiquité et/ou générale), en s'appuyant notamment sur le reste du dossier de lectures.

- **Doctorat :**

- introduction, sous forme d'une présentation organisée du programme de lectures
- développement, proposant une comparaison critique entre les différences contributions et la place qu'elles occupent dans le programme de lectures (sources, approches, résultats etc.)
- conclusion, synthétisant les apports et les limites des contributions et leur place dans l'historiographie plus large du sujet;

La démarche propre à chacune de ces étapes sera présentée aux étudiant.e.s au début de la session, assortie d'activités destinées à leur permettre de se préparer au mieux à cet exercice, en tenant compte de leur niveau de compétence initial.

N.B. : les étudiant.e.s de Maîtrise peuvent, s'ils/elles le souhaitent, choisir la formule « Doctorat », et sont même encouragé.e.s à le faire, en particulier s'ils/elles maîtrisent déjà bien l'exercice du compte rendu. L'évaluation sera alors adaptée pour tenir compte de la différence d'avancement dans leur cheminement.

- c) **Évaluation :**

Ce compte rendu oral sera pondéré à hauteur de **15%** de la note totale de la session. Le barème se répartira de la manière suivante : introduction : 25% ; développement : 40% ; conclusion : 20% ; précision et efficacité de la prestation orale (dont qualité de la langue française) : 15%. Le niveau d'exigence pour chacun de ces points d'évaluation sera bien sûr plus élevé pour les étudiant.e.s inscrit.e.s au Doctorat.

NOM DE L'EXERCICE : SÉANCES « THÉMATIQUES » - ANIMATION D'UNE DISCUSSION HISTORIOGRAPHIQUE COLLECTIVE – 10%

- a) **Objectifs :**

L'objectif de cet exercice est d'apprendre à **organiser de manière intelligente et efficace une discussion collective impliquant l'ensemble du groupe-cours**. Il s'agira notamment, en s'appuyant sur le/les compte(s) rendu présenté(s) au cours de la séance, ainsi que sur l'ensemble des lectures proposées, d'organiser la **réflexion générale autour des enjeux historiographiques de chaque thématique retenue** pour l'histoire de l'Antiquité, tout en établissant, si cela semble pertinent, des ponts avec d'autres contextes historiques, et/ou d'autres disciplines.

- b) **Démarche :**

Durant la séance « thématique », à la suite de la période de comptes rendus, la discussion sera prise en charge par un.e étudiant.e., pour une durée minimale de **20 minutes**. L'animateur/l'animatrice devra d'abord dégager en quelques minutes les enjeux historiographiques de la thématique de la séance. Il/Elle prendra ensuite en charge l'organisation de la parole collective, en (re)lançant la discussion par ses questions aux intervenant.e.s et au groupe. Les discussions seront réparties entre les participant.e.s une fois le programme des comptes rendus fixé, en début de session : chaque étudiant.e pourra faire part de ses souhaits en la matière, mais il ne sera **pas possible d'animer la discussion d'une séance où l'on présente soi-même un compte rendu**.

La démarche propre à l'animation d'une discussion scientifique sera présentée aux étudiant.e.s au début de la session, assortie d'activités destinées à leur permettre de se préparer au mieux à cet exercice, en tenant compte de leur niveau de compétence initial.

- c) **Évaluation :**

L'animation d'une discussion de groupe sera pondérée à hauteur de **10%** de la note totale de la session. Le barème se répartira de la manière suivante : synthèse des enjeux historiographiques de la thématique de la séance : 40% ; lancement puis entretien de la discussion : 45% ; précision et efficacité de la prestation orale (dont qualité de la langue française) : 15%. Le niveau d'exigence pour chacun de ces points d'évaluation sera bien sûr plus élevé pour les étudiant.e.s inscrit.e.s au Doctorat.

NOM DE L'EXERCICE : SÉANCES « CONFÉRENCES » : COMPTE RENDU ÉCRIT D'UNE DES INTERVENTIONS DE SPÉCIALISTES INVITÉ.E.S – 15%

- a) **Objectifs :**

Cet exercice vise à évaluer la capacité des étudiant.e.s à **rendre compte d'une démarche de recherche spécialisée** et à la commenter à l'écrit.

- b) **Démarche :**

En début de session, l'étudiant.e. choisira **une des trois interventions de spécialistes** prévues pour sujet de son exercice (calendrier en préparation). Si cela s'avère nécessaire, la professeure se réserve le droit d'équilibrer la répartition des trois conférences entre les étudiant.e.s inscrit.e.s.

Le **compte rendu écrit de l'intervention** devra être réalisé et rendu **2 semaines** après l'intervention choisie, sur l'interface *Moodle* du cours. Ce compte rendu prendra la forme d'un texte de 3 à 4 pages (interligne, 1,5 pt.), suivant les règles de présentation du [Guide des étudiants et étudiantes de premier cycle en histoire et en archivistique](#). Il devra inclure les étapes suivantes :

- introduction, sous forme d'une présentation organisée de la conférence (intervenant.e, objet d'étude, problématique, sources et méthodes)
- développement, proposant un résumé précis de la démonstration de l'intervenant.e et de ses résultats
- conclusion, proposant un bilan critique de la contribution ainsi que sa place dans l'historiographie (de l'Antiquité et/ou générale), en s'appuyant notamment sur les lectures préparatoires proposées par le/la spécialiste invité.e.

Des consignes plus précises seront communiquées aux étudiant.e.s en début de session.

c) Évaluation :

Ce compte rendu écrit sera pondéré à hauteur de **15%** de la note totale de la session. Le barème se répartira de la manière suivante : introduction : 25% ; développement : 40% ; conclusion : 25% ; qualité de la langue française : 10%. Le niveau d'exigence pour chacun de ces points d'évaluation sera bien sûr plus élevé pour les étudiant.e.s inscrit.e.s au Doctorat.

NOM DE L'EXERCICE : BILAN HISTORIOGRAPHIQUE – 40%

a) Objectifs :

Le bilan historiographique constitue une étape clé de toute démarche de recherche en histoire, qui invite à proposer un **état de l'art** (= un bilan des études existantes) sur un sujet donné, mais aussi, et surtout, à **situer sa propre enquête au sein de la recherche** passée, présente et à venir sur ce sujet. De ce fait, il s'agit d'un des attendus importants de la Maîtrise, puis du Doctorat en histoire, que les étudiant.e.s doivent apprendre à maîtriser durant leur parcours. Il s'agira notamment pour eux/elles de comprendre, et de mettre en pratique, le fait que le bilan historiographique ne se limite pas à réunir puis résumer en les juxtaposant un ensemble de contributions, mais bien de **proposer, à partir d'une question de recherche initiale, une démonstration visant à identifier les lignes directrices d'un champ historiographique et à en peser les apports et les limites, de manière précise et argumentée, en prenant position au sein de ce champ**. Pour les accompagner dans cette démarche d'apprentissage, une part importante de l'évaluation de la session sera donc dévolue à la production d'un **bilan historiographique sur un sujet de leur choix, ayant trait à l'Antiquité au sens large**.

b) Démarche :

Chaque étudiant.e. pourra choisir le sujet de son bilan historiographique (thématique et période), avec pour seule condition que **ce sujet soit complètement différent de son projet de Maîtrise ou de Doctorat**. Dans la mesure où le temps à consacrer à l'exercice, et le nombre de contributions à inclure, seront limités (cf. *infra*), on encouragera les étudiant.e.s à ne pas s'arrêter à des thématiques très larges et/ou très étudiées, pour laquelle la production bibliographique à prendre en compte risque d'être innombrable (ex. : la cité-État grecque, l'armée romaine...), mais à resserrer le périmètre de leur enquête pour gagner en cohérence. La première étape du bilan historiographique visera d'ailleurs à identifier le sujet le plus adapté en ce sens, en bénéficiant pour cela des conseils de la professeure.

Plus précisément, l'exercice se déroulera en trois temps, répartis à différents moments de la session (cf. calendrier *infra*) :

• **Maîtrise :**

- identification du **sujet du bilan historiographique**, sous la forme d'un titre, d'un paragraphe problématisé justifiant le choix du sujet, et d'une bibliographie indicative de 5 à 7 titres ;
- **bibliographie commentée**, incluant au moins 7 contributions scientifiques (articles scientifiques, chapitres, monographies, pour un programme de lectures de 150 pages minimum), en français **ou** en anglais, allemand, italien, et proposant une question de recherche à laquelle le bilan historiographie visera à répondre ;
- **bilan historiographique final**, sous la forme d'une synthèse rédigée d'au moins douze pages interligne 1,5 pt. (+ notes de bas de page), auxquelles s'ajoutent la page de titre, la table des matières, la bibliographie finale etc.

• **Doctorat :**

- identification du **sujet du bilan historiographique**, sous la forme d'un titre, d'un paragraphe problématisé justifiant le choix du sujet, et d'une bibliographie indicative de 7 à 10 titres ;
- **bibliographie commentée**, incluant au moins 10 contributions scientifiques (articles scientifiques, chapitres, monographies, pour un programme de lectures de 200 pages minimum), en français **et** en anglais, allemand ou italien et proposant une question de recherche à laquelle le bilan historiographie visera à répondre ;
- **bilan historiographique final**, sous la forme d'une synthèse rédigée d'au moins quinze pages interligne 1,5 pt. (+ notes de bas de page), auxquelles s'ajoutent la page de titre, la table des matières, la bibliographie finale etc.

Des consignes plus précises pour chacun de ces attendus seront communiquées aux étudiant.e.s en début de session.

Chaque étape du travail sera présentée selon les règles du [Guide des étudiants et étudiantes de premier cycle en histoire et en archivistique](#). On attendra de la part des étudiant.e.s une **grande rigueur** dans le respect des **règles typographiques et surtout bibliographiques**, qui, à ce stade de leur parcours aux cycles supérieurs, doivent être parfaitement maîtrisées, ainsi que dans la qualité de leur écriture.

c) Évaluation :

Les trois étapes devront être rendues via l'espace *Moodle* du cours, en respectant le calendrier suivant :

- étape 1 (sujet) : **11/10/23** (20h)
- étape 2 (bibliographie commentée) : **15/11/23** (20h)
- étape 3 (bilan historiographique final) : **15/12/23** (20h)

Les **étapes 1 et 2** feront l'objet d'une rétroaction rapide de la part de la professeure, pour permettre aux étudiant.e.s de progresser en vue de la remise suivante ; à la suite de l'étape 1, des **rendez-vous individuels** seront organisés pour permettre de faire le point de manière plus personnalisée sur la proposition de chaque étudiant.e. Un barème détaillé de chaque partie de l'exercice sera communiqué en début de session aux étudiant.e.s, avec les attendus du travail à réaliser. Ce barème, ainsi que le niveau d'exigence, varieront entre la Maîtrise et le Doctorat.

NOM DE L'EXERCICE : PARTICIPATION ACTIVE AU SÉMINAIRE (TOUT AU LONG DE LA SESSION) – 20%

a) Objectifs :

La prise en compte de la participation active au séminaire vise à valoriser au maximum l'**implication, sous toutes ses formes**, des étudiant.e.s dans les travaux du groupe, tout au long de la session.

b) Démarche :

La valorisation de la participation active tiendra compte, par exemple, de la participation aux discussions collectives, l'implication dans le programme du séminaire, l'écoute attentive, l'assiduité, les conseils de lectures, les retours sur la méthode etc. Son évaluation débutera à partir de la séance du **20/09** incluse.

c) Évaluation :

La participation active au séminaire sera évaluée à hauteur de **20%** de la note totale de l'étudiant.e. Le niveau d'exigence sera bien sûr plus élevé pour les étudiant.e.s inscrit.e.s au Doctorat.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Compte rendu oral d'un article scientifique (Maîtrise) / d'un programme de lectures (Doctorat)	15%	Choix parmi les séances « thématiques » (programme en préparation)
Animation d'une discussion historiographique	10%	Choix parmi les séances « thématiques » (programme en préparation)
Compte rendu écrit d'une intervention de spécialiste invité.e	15%	Choix parmi les séances « conférences » - 2 semaines après l'intervention choisie (programme en préparation)
Bilan historiographique – sujet au choix	40%	11/10 (étape 1) 15/11 (étape 2) 15/12 (étape 3)
Participation active au séminaire	20%	Tout au long de la session, à partir du 20/09

5 CALENDRIER DU COURS

N.B. : ce calendrier est encore provisoire, ainsi que les sujets proposés pour les séances « thématiques » : l'ensemble sera finalisé d'ici le début de la session, en dialogue avec les membres du groupe et en tenant compte de leurs profils et de leurs intérêts de recherche.

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	06/09/23	Séance introductive : Tour de table ; présentation du séminaire ; discussion du programme et des lectures ; découverte d'outils utiles en sciences de l'Antiquité ; visite des locaux de recherche À noter : discussion de l'entente d'évaluation	Lecture du plan de cours Exploration autonome de l'espace <i>Moodle</i> du cours
2	13/09/23	Le compte rendu scientifique en histoire ancienne aujourd'hui : quels formats pour quels publics? Explorer et discuter différentes plateformes et formes de comptes rendus scientifiques ; découvrir la méthodologie des travaux de compte rendu de la session À noter : mise au vote de l'entente d'évaluation ; répartition des comptes rendus écrits et oraux et des animations de discussion	Lecture préparatoire : RUIZ, Émilien et Clara CHEVALIER, « Comment (et pourquoi) écrire un compte rendu de lecture ? », Carnet Hypothèses <i>Devenir historien.ne</i> , mis en ligne le 29/09/2011 ; sélection de comptes rendus en histoire de l'Antiquité Fiches d'attendus des exercices de compte rendu (écrit et oral) et de discussion

3	20/09/23	<p>Le bilan historiographique : état de l'art ou démonstration critique ?</p> <p>Réfléchir sur les formes et objectifs du bilan historiographique</p> <p>Bibliothèque centrale de l'UQAM : plage de travail encadré sur le sujet du bilan historiographique des étudiant.e.s</p>	<p>Lecture préparatoire : Sélection de bilans historiographiques en histoire de l'Antiquité</p> <p>Fiches d'attendus du bilan historiographique</p>
4	27/09/23	<p>Séance « conférence » 1 (en préparation, date et sujet à confirmer)</p>	<p>Lecture préparatoire : À venir</p>
5	04/10/23	<p>Séance « thématique » 1 : <i>Des fragments et des traces : les antiquisant.e.s et leur documentation</i></p> <p>Programme de lectures en préparation</p>	<p>Lecture préparatoire : À venir</p>
6	11/10/23	<p>Séance « thématique » 2 : Histoire et mythe</p> <p>Programme de lectures en préparation</p>	<p>Lecture préparatoire : À venir</p> <p>À noter : remise du sujet du bilan historiographique (20h)</p>
7	18/10/23	<p>Sur Zoom</p> <p>Rencontres individuelles avec les étudiant.e.s autour de leur projet de bilan historiographique</p> <p>Temps de travail asynchrone sur la bibliographie commentée</p>	
8	25/10/23	<p>Séance « conférence » 2 (en préparation, date et sujet à confirmer)</p>	<p>Lecture préparatoire : À venir</p>
9	01/11/23	Semaine de lecture	
10	08/11/23	<p>Séance « thématique » 3 : <i>Sciences de l'Antiquité et humanités numériques</i></p> <p>Programme de lectures en préparation</p>	<p>Lecture préparatoire : À venir</p>
11	15/11/23	<p>Séance « thématique » 4 : <i>Pouvoirs et cultures politiques dans l'Antiquité grecque et romaine</i></p> <p>Programme de lectures en préparation</p>	<p>Lecture préparatoire : À venir</p> <p>À noter : remise de la bibliographie commentée (20h)</p>
12	22/11/23	<p>Séance « conférence » 3 (en préparation, date et sujet à confirmer)</p>	<p>Lecture préparatoire : À venir</p>
13	29/11/23	<p>Séance « thématique » 5 : <i>Dominations et subalternités dans les mondes antiques</i></p> <p>Programme de lectures en préparation</p> <p>À noter : évaluation des enseignements par les étudiant.e.s</p>	<p>Lecture préparatoire : À venir</p>
14	06/12/23	<p>Séance « thématique » 6 : <i>Identités de sexe et de genre dans les mondes anciens</i></p> <p>Programme de lectures en préparation</p>	<p>Lecture préparatoire : À venir</p>
15	13/12/23	<p>Séance « thématique » 7 : L'Antiquité, une histoire globale ?</p> <p>Table ronde conclusive</p>	<p>Lecture préparatoire : À venir</p> <p>À noter : remise du bilan historiographique (15/12, 20h)</p>

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Sauf évolution des consignes sanitaires, ce cours sera dispensé **en présentiel**. La disponibilité des participant.e.s pour la totalité de la plage horaire prévue pour le cours (les mercredis de 9h30 à 12h30) est requise, sauf lorsqu'une partie ou totalité des travaux seront à réaliser de manière asynchrone. En cas de contraintes, ponctuelles ou régulières, d'étudiant.e.s, nous pourrions réfléchir à des aménagements pour leur permettre de s'investir pleinement dans la vie du séminaire. On se référera à la section 3.1, ainsi qu'au calendrier (section 5), pour une présentation plus détaillée de la formule pédagogique du cours et de l'organisation des séances.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous référer également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#). Pour ce séminaire, les travaux devront être remis dans les espaces de dépôt correspondants sur *Moodle*, en format .doc ou .odt : **aucun travail ne sera accepté par courriel ou sous forme imprimée**.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux seront rendus via l'espace de dépôt correspondant sur *Moodle*.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour l'enseignement HIS 8040-30, est fixée à la **13^e séance de la session A-2023 (soit le 29/11/23)**. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Veillez vous référer au guide de présentation de la bibliographie : [Guide des étudiants et étudiantes de premier cycle en histoire et en archivistique](#)

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

La liste des lectures à faire avant chaque séance, ainsi que les programmes des lectures thématiques sur lesquels s'appuieront les interventions des étudiant.e.s seront communiqués aux étudiant.e.s inscrit.e.s d'ici le début de la session, et disponibles via l'espace Moodle du cours (numérisation ou lien vers une ressource en ligne).

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Les ouvrages mentionnés dans cette bibliographie sont tous disponibles dans les bibliothèques de l'UQAM et/ou en ligne (*Open Access* ou accès institutionnel via le Service des bibliothèques de l'UQAM). Les étudiant.e.s sont invité.e.s à consulter <https://bibliotheques.uqam.ca/info-trimestre/> pour des informations sur le fonctionnement des bibliothèques durant la session d'automne 2023.

D'ici le début de la session, les étudiant.e.s pourront utilement consulter une introduction générale à l'enquête historique, ses méthodes et ses approches. Par exemple :

BÉRARD, Reine-Marie, GIRAULT Bénédicte et Catherine RIDEAU-KIKUCHI (dir.), [Initiation aux études historiques](#), Paris, Nouveau Monde éditions, 2020, 456p. [consultable et téléchargeable gratuitement en ligne via la plateforme Numérique Premium].

PROST, Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, coll.« Points », n° 225, 330p.

Il serait pertinent de préparer le programme de la session par la lecture d'un ou plusieurs essais dans lesquels des spécialistes de l'Antiquité réfléchissent à la conception de l'histoire, de ses méthodes et de ses pratiques pour leur champ ou pour des historiens précis. Par exemple :

COURNARIE, Paul et Pascal MONTLAHUC (dir.), *Comment Paul Veyne écrit l'histoire. Un roman vrai*, Paris, PUF, 2023 (sous presse).
HARTOG, François et al. (dir.), [Pierre Vidal-Naquet, un historien dans la cité](#), Paris, La Découverte, 2007, coll. « Textes à l'appui », 227p.
MARROU, Henri-Irénée, *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 1975, 6^e éd., coll. « Points. Histoire » n° 21, 318p.
VEYNE, Paul, *Comment on écrit l'histoire. Augmenté de : Foucault révolutionne l'histoire*, Paris, Seuil, 1978, coll.« Points. Histoire », n° 40, 242p.

D'autre part, les étudiant.e.s sont invité.e.s à consulter régulièrement en cours de session un ou plusieurs manuels/dictionnaires d'historiographie générale, qui leur seront particulièrement utiles pour mettre en perspective les travaux historiques des Antiquisants que nous aborderons lors de nos rencontres :

OFFENSTADT, Nicolas., [L'historiographie](#), Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je? : histoire-géographie » n° 3933, 2011, 127p.

DELACROIX Christian et al. (dir.), *Historiographies. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, coll. « Folio. Histoire » n°179-180, 2010, 2 vol.

POIRRIER Philippe, *Introduction à l'historiographie. Cours-Documents-Entraînement*, Paris, Belin, coll. « Atouts histoire », 2009, 191p.

SALES Véronique (dir.), *Les Historiens*, Paris, Armand Colin, 2003, 349 p.

Sur l'espace Moodle du cours, qui sera disponible fin août, les étudiant.e.s trouveront des orientations bibliographiques en histoire de l'Antiquité proche-orientale et méditerranéenne, afin de leur permettre de rafraîchir ou de compléter leurs connaissances des périodes et espaces de l'Antiquité abordés durant le séminaire.

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeurs, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.